

## Rencontre GARRD x Unité documentaire FTV

22/09/2025

France Télévisions :

Antonio Grigolini, Directeur des documentaires de France Télévisions ;  
Stéphanie Martin, Secrétaire Générale adjointe de France Télévisions.

Modération : Sonia Dauger, présidente de la GARRD.

**Sonia Dauger** : la GARRD a sollicité FTV en mai dernier pour l'organisation de cette rencontre inédite. Elle rappelle que les réalisateur·ices et journalistes ne contractualisent pas directement avec le diffuseur d'où l'importance de cette rencontre qui permet la circulation de la parole et un échange direct sans intermédiaires.

Annonce des thématiques à aborder au cours de cette rencontre :

- Ligne éditoriale
- Parité
- Accord France TV / Amazon
- Perspectives budgétaires de FTV

Antonio Grigolini indique que cette rencontre pourrait devenir un rendez-vous régulier comme il le fait avec les syndicats de producteurs. Il ajoute que sur l'année 2025 n'y a pas eu de baisse du volume d'engagement, FTV a respecté ses quotas de production avec un suivi budgétaire pour respecter les engagements de production.

### 1. Ligne éditoriale pour les documentaires (thématiques, formats et cases)

**Sonia Dauger** cite une interview d'Antonio Grigolini donnée lors du Sunny Side de la Rochelle en juin 2025, disant que le documentaire à FTV bénéficie d'un "*terrain de jeu encore plus libre avec de la créativité et de l'audace*".

Ces termes de "liberté, créativité et audace" sonnent un peu creux pour les réalisateur·ices et journalistes de documentaires. Au contraire, ils/elles perçoivent une uniformisation des documentaires, notamment du fait des plateformes et de leurs usages.

**Antonio Grigolini** : Le risque d'uniformisation n'est pas nouveau. Concernant FTV, l'architecture de l'offre est dictée par les cases et les usages du téléspectateur. Mais on constate une diminution du public habitué à la logique d'une grille de cases.

Il est donc nécessaire de libérer de l'espace dans les grilles de programme, de s'affranchir de cette logique de cases même si elle permet à l'ensemble des acteurs de production de diminuer les questionnements pour chaque projet. Il serait trop compliqué d'imaginer un nouveau prototype pour chaque projet.

**Sonia Dauger** : La nouvelle logique est-elle donc d'explorer les formats ?

**Antonio Grigolini** : Pas vraiment. Les formats doivent continuer d'exister notamment avec des cases fortes comme Infrarouge, La Case du siècle. Il faudrait peut-être prévoir des formats ou des habillages qui diffèrent de ce qui se fait habituellement notamment sur le documentaire de société ou d'histoire.

Mais en effet, les cases semblent de moins en moins pertinentes au regard de l'usage du public. Le rendez-vous de 21h sur le linéaire fixe n'est plus d'actualité par exemple. Les cases restent la norme, mais on ouvre.

**Sonia Dauger** : Qu'en est-il des tentatives d'hybridation des formats à FTV ?

**Antonio Grigolini** : Cette évolution se fait assez naturellement. Le documentaire est le genre le plus plastique, qui s'adapte à toute forme de narration. Il peut comporter de la fiction, de l'animation et ça va de paire avec la créativité française. Cette plasticité permet à la filière de s'exprimer.

**Sonia Dauger** : A propos des séries, on a du mal à cerner la stratégie. Les producteurs semblent frileux quant aux propositions de séries qui peuvent leur être faites par nos membres. Est-ce que FTV a une politique sur les séries ?

**Antonio Grigolini** : Concernant les séries, il n'y aura pas de changement de paradigme. La majorité des projets sont des unitaires. Toutefois, il faut le souligner, **FTV a quasiment doublé le nombre de séries feuilletonnantes**. La série est intéressante pour le groupe car c'est un des leviers qui permet de capturer un public plus jeune. Donc FTV accompagne ce genre d'écriture avec des séries très réussies notamment "*Auschwitz, des survivants racontent*" de Catherine Bernstein.

**Sonia Dauger** : France 4 redevient une chaîne mise en avant par le groupe. Est-ce que l'offre documentaire y sera présente et étoffée ? Les réalisatrices et journalistes peuvent-ils/elles proposer des projets pour cette chaîne ?

**Antonio Grigolini** : Le cahier des charges de France 4 est explicite. Il y aura uniquement du documentaire culture (pratiques culturelles, pop culture, culture populaire) qui s'adresse à un public plus jeune. La chaîne aura une logique de cases mais plus large que ce qui se fait actuellement pour FTV.

## 2. Parité (objectifs, bilans, actions menées, chiffres)

**Antonio Grigolini** : L'objectif de FTV était d'arriver à 50% en termes de parité, toutes cases confondues sur le doc. Et le groupe en est très proche. Il est néanmoins nécessaire de travailler sur les freins qui empêchent les réalisatrices de proposer des projets, par exemple pour les documentaires en début de soirée ou pour certaines thématiques (histoire et science).

**Sonia Dauger** reprend les chiffres sur le guide de la création :

- pour les primes histoires : 5 femmes/20 hommes,
- pour les primes culture 7 femmes/14 hommes,
- pour les primes géopolitique 6 femmes/16 hommes.

Il y a un énorme hiatus entre les intentions affichées et les chiffres constatés. Pourquoi cette différence sur les primes ? Est-ce que FTV peut aller plus loin dans son engagement ?

**Antonio Grigolini** : FTV a d'abord besoin de lire des projets de première partie de soirée écrits par des femmes. Cette demande du groupe a été transmise aux sociétés de production, particulièrement pour les docs histoire et science. FTV part du périmètre de déclarations de l'Arcom et recalcule la part des réalisatrices sur ce périmètre.

**Stéphanie Martin** : La difficulté pour le documentaire, contrairement à la fiction, est qu'habituellement le travail d'écriture est porté par le réalisateur. C'est pour cela qu'en amont, ce sont les projets d'autrices réalisatrices qui doivent être adressés à FTV. En fiction, le projet étant porté par un scénariste sans nécessairement de fléchage pour la réalisation, il est plus facile d'en confier la réalisation à une réalisatrice.

### 3. Accord France TV / Amazon (objectifs, chiffres)

Pour rappel cet accord est en vigueur depuis le 3 juillet 2025.

**Sonia Dauger** : En quoi consiste l'accord et quel est son impact sur les réals concernant le budget des projets et la ligne éditoriale ?

**Antonio Grigolini** : Il s'agit seulement d'un accord de distribution et pas de coproduction. FTV a déjà une dizaine d'accords avec d'autres distributeurs (Free, Canal +, Molotov...). Les opérateurs distribuent l'offre de FTV en linéaire et non-linéaire en contrepartie d'un montant financier et des revenus de publicité.

Ce montant ruisselle dans le budget de FTV et permet d'encaisser un nouveau revenu qui vient ensuite alimenter la création. FTV ne cède pas les droits monde à Amazon puisque l'offre est géolocalisée en France.

**Stéphanie Martin** : FTV est en déperdition du nombre de téléspectateurs sur le linéaire. L'objectif de FTV est de continuer à être regardé en passant par la distribution sur cette plateforme qui permet de toucher de nouveaux publics. Les opérateurs transmettent les data de ces téléspectateurs ce qui permet à FTV d'avoir une meilleure compréhension des usages.



#### 4. Perspectives budgétaires

**Antonio Grigolini** : Lors de la dernière édition du Sunny Side de la Rochelle, Delphine Ernotte a évoqué les perspectives budgétaires de FTV. La dernière discussion sur le sujet s'est tenue avant la censure du gouvernement et portrait sur l'effort demandé à FTV de revoir son budget à la baisse en passant de 440 millions d'euros à 380 millions d'euros. **Cette économie de 60 millions d'euros représente 40 films unitaires de moins en fiction.**

FTV est préoccupée par les attaques contre les services publics qui défendent des valeurs de diversité et d'inclusivité.

### Sur la ligne éditoriale :

- La société de production demande toujours quelle est la case visée lors de la proposition d'un projet.

**Antonio Grigolini** : FTV a déjà pris des libertés sur le format notamment en proposant des 6x26' en début de soirée. La rigidité du format TV continue de fonctionner sauf s'il existe une raison de s'en affranchir notamment en fonction du sujet.

Concernant la diffusion sur internet, la distinction entre œuvres linéaires et œuvres non-linéaires n'existe plus. Les changements éditoriaux de FTV se feront sur le long court avec à certains endroits la conservation de cases. FTV réfléchit à proposer davantage de documentaires de société. Le format de ces films sera adapté en fonction de l'heure de diffusion pour répondre aux usages des téléspectateurs.

- Serait-il envisageable d'ouvrir de nouvelles cases ? Les documentaires diffusés en régions n'apparaissent pas sur la plateforme de FTV.

**Antonio Grigolini** : Pour l'instant la plateforme de FTV n'a pas la capacité de proposer autant de contenus, les documentaires sont déjà noyés parmi plus de 200 000 heures de programmes. Il est nécessaire que la plateforme réponde davantage aux besoins de l'utilisateur notamment via de la personnalisation, de la fidélisation.

- Quid du travail sur les cases en interne chez FTV ? Il existe une réelle autocensure des réals sur les propositions de projets aux producteurs.

**Antonio Grigolini** : Dans le futur, la logique des cases va perdurer. En cas de projet hors-norme, il faut le faire comprendre aux interlocuteurs en interne à FTV avec un allongement du temps d'échanges et une prise de risque. Ce genre de projets ne peut pas être majoritaire car trop chronophage. Par ailleurs FTV réagit toujours à un dossier qui lui est présenté.

- S'il existe une intention de FTV de sortir de cette logique de cases, il est nécessaire de trouver un mécanisme pour permettre aux réals de proposer des sujets hors cases.

**Antonio Grigolini** : Il existe des leviers en ce sens notamment sur le doc culture avec des projets qui brossent différentes thématiques. Une partie des projets peuvent aussi être redirigés vers une autre case que celle visée initialement. L'intérêt est d'aller chercher une écriture plus exigeante. Parfois, ces projets de films sont uniquement diffusés sur la plateforme car certaines thématiques sont trop complexes pour être abordées en linéaire.

- Habituellement les projets avec des sujets transversaux constituent une fin de non-recevoir par les producteurs. Comment faire pour passer outre ?

**Antonio Grigolini** : FTV est intéressée par des projets qui abordent différentes thématiques puisque la délimitation thématique est parfois artificielle. Cependant il est nécessaire que le projet ait un point d'ancre qui constitue un centre de gravité sinon ce genre de projets est

inopérable. Mais en effet, la règle de refus peut pas constituer un principe général de refus.

- Que proposer pour Slash qui s'adresse davantage aux jeunes ?

**Antonio Grigolini :** Les séries slash sont moins nombreuses mais elles sont plus visibles et puissantes. Elles portent habituellement sur des thèmes de société. Les projets doivent aborder des thématiques qui correspondent à un public de jeunes adultes, des documentaires portés sur la culture ; les écritures doivent être adaptées avec un rythme plus rapide.

- Quelle est la relation de FTV avec la société de production FTV Studio ?

**Antonio Grigolini :** FTV Studio est une société de production comme les autres pour FTV. Mais en tant que filiale du diffuseur, ses productions sont déclarées par FTV au titre de ses quotas de productions en production dépendante. Il n'y a pas de différence sur la vie des projets portés par FTV Studio et les autres sociétés de production.

Les obligations d'investissement dans le documentaire s'élèvent à 105 millions d'euros par an, dont 80% en production indépendante et 20% de production dépendante.

- Est-ce que FTV collabore davantage avec certaines sociétés de production plutôt que d'autres ?

**Antonio Grigolini :** En 2024 FTV a collaboré avec 361 sociétés de production pour la production de documentaires. La part de documentaires produits par les grands groupes reste inchangée. FTV a conscience de la concentration c'est pourquoi elle essaie de miser sur la variété des sociétés de production.

- FTV affichait un principe d'accusé réception de chaque projet documentaire proposé par mail au producteur avec une réponse dans un délai de 2 mois, cet engagement est-il toujours d'actualité ?

**Antonio Grigolini :** Cet engagement reste d'actualité. Parfois les réponses sont hors délai mais les projets enregistrés sont ceux qui sont impérativement assortis d'un contrat.

- Comment faire pour suivre la vie d'un projet ? Quelle visibilité sur la diffusion des documentaires régionaux ?

**Antonio Grigolini :** Il existe un lien entre FTV régions et FTV. Les antennes régionales proposent parfois des projets pour une diffusion nationale mais la difficulté pour FTV est de trouver un créneau disponible sur le linéaire.

- Est-ce que FTV refuse un projet si un contrat n'apparaît pas conforme aux dispositions légales ?

**Stéphanie Martin :** L'Arcom est compétente pour vérifier la légalité des dispositions contractuelles des contrats d'auteur. En cas de dispositions contraires au code de la

propriété intellectuelle, l'œuvre est perçue par l'ARCOM comme ne respectant plus ses obligations et investissement dans la production. La sanction repose uniquement sur l'éditeur. Aux côtés d'organisations d'auteurs dont la GARRD, FTV a établi une fiche pédagogique qui reprend des clauses qui ne doivent pas figurer dans les contrats. Cette fiche a été envoyée aux sociétés de production. FTV constate moins d'alertes sur le sujet depuis 6 mois.

- Du côté des réalisatrices et journalistes, il existe une véritable crainte d'être blacklistées à cause d'une adhésion à la GARRD.

**Antonio Grigolini** : FTV a mis en place une [plateforme d'alerte](#) en cas de manquement de la société de production

#### Sur la parité :

- Existe-t-il une censure en amont ou est-ce qu'il n'y a pas assez de projets portés par des femmes ?

**Antonio Grigolini** : FTV n'a pas la main sur cette censure mais le groupe a besoin de lire ces projets pour pouvoir leur donner suite. On n'en reçoit pas assez.

- Est-ce que FTV prend en compte l'origine sociale du réal ?

**Antonio Grigolini** : ce ne sont pas des informations connues mais les différences d'origine sociale participent à la diversité des points de vue.

**Stéphanie Martin** : En fiction la diversité est bien plus présente. Il existe des systèmes de détection des jeunes talents scénaristes qui n'ont pas suivi le parcours académique classique et qui arrivent avec de nouvelles écritures. FTV recrute notamment via la classe [Alpha INA](#), la Fémis qui forme des jeunes du 95 ou encore la [cité des scénaristes](#).  
FTV invite la GARRD et ses adhérent·es à réfléchir sur un système similaire pour le documentaire.

Une adhérente rappelle qu'une rencontre entre la GARRD et la [prépa La Chance](#) qui forme des journalistes boursiers aux concours d'école de journalisme est prévue dans la semaine.

#### Sur l'accord FTV – Amazon :

- Arte diffuse aussi sur Youtube et rencontre dans ce cadre un grand succès.

**Antonio Grigolini** : FTV est déjà sur Youtube mais n'a pas la même logique. FTV veille à ne pas céder la relation directe avec le public à un éditeur pour ne pas être tributaire de Youtube et donc dépendant du changement de l'algorithme.

- Est-ce que FTV a accès aux informations sur les auditions en non-linéaire ?

**Antonio Grigolini** : FTV ne publie pas ce genre de données, elles sont parfois envoyées aux producteurs à la suite de la diffusion de leurs productions. Il existe les données Médiamétrie mais qui ne permettent pas d'avoir des données pour chaque film.